

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS DE SERVICES

## ITSC – HOTEL'ANIMO

### Article 1 – Identification du prestataire

La société **SARL ITSC – HOTEL'ANIMO**, immatriculée au RCS de Soissons sous le numéro 514 941 17,  
dont le siège social est situé : *Le Champ du Triangle – 02400 Bouresches*,

(ci-après « le Prestataire »),

Coordonnées :

Téléphone : 06.15.48.74.65

Courriel : [information@groupe-mahri.com](mailto:information@groupe-mahri.com)

### Article 2 – Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Prestations de Services (ci-après « CGPS ») définissent les droits et obligations des parties.

Toute réservation implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes CGPS.

### Article 3 – Description des prestations

Le Prestataire propose :

- Pension canine
- Transport d'animaux
- Éducation canine
- Boutique en ligne (click & collect)
- Mise en relation avec un prestataire de toilettage

#### 3.1 Pension canine

Capacité : 49 chiens maximum

Prestations incluses :

- Hébergement
- Nourriture industrielle standard
- Promenades

Le client peut fournir sa propre alimentation sans incidence tarifaire.

#### 3.2 Transport d'animaux

Transport réalisé dans le respect de la réglementation.

Le client s'engage à :

- Fournir des informations exactes
- Présenter un animal sain et vacciné
- Respecter les horaires

### **3.3 Éducation canine**

Inclut :

- Éducation et rééducation
- Bilans comportementaux
- Cours individuels ou collectifs

Conditions :

- Annulation 48h minimum
- Vaccins + identification obligatoires
- Assurance responsabilité civile obligatoire

### **3.4 Toilettage**

Service assuré par un prestataire indépendant.

Le Prestataire agit uniquement en tant qu'intermédiaire.

### **Article 4 – Tarifs**

Les prix sont exprimés en euros TTC.

Le tarif applicable est celui en vigueur au moment de la réservation.

### **Article 5 – Réservation et paiement**

Réservation via :

<https://groupe-mahri.com/animhotel>

Acompte de 30 à 50 % exigé.

Solde payable à l'arrivée de l'animal.

### **Article 6 – Conditions d'accueil**

Obligatoires :

- Identification (puce/tatouage)
- Vaccins à jour
- Traitement antiparasitaire

Vaccins exigés :

- Carré
- Rubarth
- Leptospirose
- Parvovirose
- Toux du chenil
- Rage

Refus possible sans remboursement en cas de non-conformité.

#### **Article 7 – Horaires**

- Semaine : 9h–12h / 13h–17h
- Week-end : 13h–17h

Hors horaires : +15 €

#### **Article 8 – Durée – Retard – Abandon**

Le client s'engage à respecter strictement les dates de dépôt et de reprise convenues.

Tout dépassement donnera lieu à une facturation de **30 € par jour de retard**.

En cas d'absence de nouvelles du client, le Prestataire effectuera plusieurs tentatives de contact (téléphone, email, courrier recommandé ou tout moyen traçable).

À défaut de réponse, et après un délai de **huit (8) jours ouvrés** à compter de la première notification restée sans effet, l'animal sera considéré comme **abandonné**, conformément à la réglementation en vigueur.

Dans ce cas :

- l'animal sera transféré auprès de la **fourrière compétente**,
- puis pourra être confié à un **refuge** conformément aux dispositions légales.

En cas de danger ou de comportement agressif constaté, les autorités compétentes pourront prendre toute décision adaptée, sur la base d'un **avis vétérinaire**, dans le respect strict de la réglementation.

Le défaut de reprise de l'animal constitue un **manquement grave**.

À ce titre :

- le Prestataire se réserve le droit d'engager **toute procédure judiciaire nécessaire**,
- et de déposer **plainte à l'encontre du propriétaire pour abandon d'animal**.

L'ensemble des frais suivants restera à la charge du client :

- garde prolongée
- transfert en fourrière
- frais vétérinaires
- frais administratifs et judiciaires

### **Article 9 – Droit de rétractation**

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations d'hébergement à date déterminée.

### **Article 10 – Annulation**

- +15 jours : avoir
- 7 à 15 jours : 50 % retenus
- -7 jours : totalité retenue

Avoir valable 6 mois.

### **Article 11 – Responsabilité**

#### **11.1 Principe**

Responsabilité engagée uniquement en cas de faute prouvée.

#### **11.2 Santé**

Frais vétérinaires à charge du client.

#### **11.3 Fugue / vol**

Responsabilité uniquement en cas de défaillance avérée.

#### **11.4 Décès**

Autopsie possible aux frais du client.

#### **11.5 Transport**

Responsabilité limitée aux obligations légales.

#### **11.6 Force majeure**

Exonération en cas d'événement imprévisible.

## **Article 12 – Assurance**

Responsabilité civile obligatoire.

Chiens catégorie 1 et 2 :

- assurance spécifique
- autorisation obligatoire

## **Article 13 – Résiliation**

Toute prestation commencée est due.

Résiliation possible sans remboursement en cas de manquement du client.

## **Article 14 – Propriété intellectuelle**

Reproduction interdite sans autorisation écrite.

## **Article 15 – Droit à l'image**

Sauf refus écrit, le client autorise l'utilisation d'images de son animal.

## **Article 16 – Données personnelles**

Traitement conforme RGPD.

Droits :

- accès
- rectification
- suppression

Contact : [information@groupe-mahri.com](mailto:information@groupe-mahri.com)

## **Article 17 – Réclamation**

Réclamation à adresser au Prestataire en priorité.

## **Article 18 – Litiges**

Droit français applicable.

Recherche amiable préalable.

À défaut : juridictions compétentes.

### **Article 19 – Nullité partielle**

Une clause nulle n'affecte pas les autres.

### **Article 20 – Acceptation**

Le client reconnaît accepter les CGPS sans réserve.

Règlement intérieur disponible ici :

<https://groupe-mahri.com/animhotel>